



Classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes

Infrastructures routières et lignes ferroviaires à grande vitesse

Tronçon d'infrastructure classé

Catégories	Largeur de secteur affecté par le bruit
■ Catégorie 1 (83 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	largeur 300m
■ ■ Catégorie 2 (79 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	largeur 250m
■ ■ ■ Catégorie 3 (73 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	largeur 100m
■ ■ ■ ■ Catégorie 4 (68 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	largeur 30m
■ ■ ■ ■ ■ Catégorie 5 (63 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	largeur 10m

Zone d'exposition au bruit

■ Secteur affecté par le bruit

Lignes ferroviaires conventionnelles et lignes de tramway

Tronçon d'infrastructure classé

Catégories	Largeur de secteur affecté par le bruit
■ Catégorie 1 (86 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	largeur 300m
■ ■ Catégorie 2 (82 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	largeur 250m
■ ■ ■ Catégorie 3 (76 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	largeur 100m
■ ■ ■ ■ Catégorie 4 (71 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	largeur 30m
■ ■ ■ ■ ■ Catégorie 5 (66 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	largeur 10m

Zone d'exposition au bruit

■ Secteur affecté par le bruit

—●— Commune    —+— Arrondissement

PLAN LOCAL  
D'URBANISME  
& DE L'HABITAT

**PLU-H**

DECLINAISON  
COMMUNE

MISE A JOUR N°6  
2023

**SATHONAY-CAMP**

ANNEXE  
C.4.4.2 - Voies bruyantes  
Echelle : 1/5000



Valeur réglementaire limitée à l'intérieur du périmètre de la commune  
OFFI\_MLX\_ML\_VOIES\_BRUYANTES\_P\_OFFICIEL\_SATHONAY\_CAMP\_131-130919